

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/SPEC/MOL/8

19 mai 2000

(00-2065)

**Groupe de travail de  
l'accession de la Moldova**

Original: anglais

## **ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**

### Communication concernant la révision du projet de rapport du Groupe de travail (WT/ACC/SPEC/MOL/4/Rev.3)

Le gouvernement de la République de Moldova a communiqué une nouvelle révision du projet de rapport du Groupe de travail de l'accession de la Moldova. Cette révision inclut des modifications résultant des observations faites par les membres du Groupe de travail concernant la version précédente du projet de rapport (WT/ACC/SPEC/MOL/4/Rev.2 du 20 octobre 1999). Toutes les modifications apportées à la version précédente sont indiquées en gras et les éléments supprimés sont barrés.

La révision comporte quelques changements concernant le calendrier de la mise en œuvre de certains engagements, en particulier en ce qui concerne les engagements récapitulés dans les tableaux 14 et 16 du projet de rapport. Les membres du Groupe de travail n'oublieront pas que le Premier Ministre, M. Sturza, et les membres de son gouvernement ont démissionné le 9 novembre 1999. Les députés sont parvenus à un accord sur le nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre, M. Braghis, fin décembre 1999. Cette interruption du rythme normal des travaux du gouvernement et du Parlement a inévitablement affecté celui de la mise en œuvre. Dans la plupart des cas, la mise en conformité des décisions et de la législation du gouvernement avec les engagements contractés par la Moldova dans le cadre de l'OMC prendra plus de temps que ce qui avait été prévu au mois d'octobre dernier. Dans certains cas, il a néanmoins été possible d'avancer plus rapidement que ce qui avait été prévu en octobre, notamment en ce qui concerne la loi sur la certification. Afin de donner aux membres du Groupe de travail un aperçu général des progrès réalisés et de la situation actuelle de la mise en œuvre, une liste de contrôle de tous les paragraphes relatifs aux engagements qui figurent dans le projet de rapport a été établie. La première version de cette liste a été distribuée aux membres en avril 2000. Néanmoins, depuis cette date, d'énormes progrès ont été accomplis. Ces progrès, dont la troisième révision du projet de rapport rend pleinement compte, figureront dans la version révisée de la liste de contrôle. Cette liste indiquera, pour chaque engagement, les mesures déjà prises, les mesures restant à prendre (le cas échéant) et le calendrier de leur mise en œuvre.

Un projet de décision du gouvernement est en cours d'élaboration, aux termes duquel les différentes sections du gouvernement concernées devront se conformer au calendrier figurant dans le projet révisé.

Plusieurs textes juridiques qui n'avaient pas été communiqués aux membres du Groupe de travail précédemment sont en cours de traduction en anglais et seront prochainement distribués aux membres du Groupe de travail. Il s'agit des textes suivants:

- Loi sur le budget 2000 (approuvée par le Parlement le 11 avril);

./.

- projet de Code douanier: paragraphes concernant l'évaluation en douane et les mesures de protection des droits de propriété intellectuelle à la frontière (tel qu'il a été soumis par le gouvernement au Parlement);
  - projet de décision du gouvernement établissant les statuts du Service de quarantaine phytosanitaire de l'État;
  - projet de décision du gouvernement sur les règles de surveillance sanitaire et épidémiologique par l'État;
  - projet de décision du gouvernement établissant les statuts du Service vétérinaire de l'État.
-